



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

polyhandicapés

Question écrite n° 68626

Texte de la question

M. Jean-Marie Aubron attire l'attention de Mme la ministre déléguée à la famille, à l'enfance et aux personnes handicapées sur l'insuffisance d'établissements pour polyhandicapés adultes et sur les grandes difficultés rencontrées par les associations pour y répondre. Certes, « l'amendement Creton » permettant le maintien des adultes polyhandicapés dans les structures accueillant les adolescents constitue, faute de mieux, une avancée. Néanmoins, il est indéniable qu'en l'absence de création de maisons pour adultes, le maintien des adultes dans les maisons d'accueil spécialisé (MAS) empêche les plus jeunes de rejoindre ces structures. En conséquence, les listes d'attente deviennent interminables et génèrent chez les parents des jeunes handicapés une angoisse difficile à contenir. Bien que faisant l'unanimité de tous les partenaires sur leur opportunité, des projets très avancés n'ont pu aboutir en raison d'une enveloppe budgétaire sous-évaluée attribuée à la région Lorraine et de surcroît à la Moselle. Cette situation est reconnue par la direction départementale des affaires sanitaires et sociales de la Moselle qui déplore que « les besoins, compte tenu des listes d'attente dans les établissements, ne sont pas totalement couverts ». Pour remédier à cette situation, les parents d'adultes polyhandicapés de Moselle souhaitent une volonté politique et un engagement fort du ministère qui doit se concrétiser lors du vote de la prochaine loi de finances. Ainsi, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître ses intentions pour faire face à cette paralysie progressive du système de prise en charge des polyhandicapés en Lorraine et en Moselle.

Texte de la réponse

La création de places pour enfants et adultes handicapés dans les institutions médico-sociales constitue depuis 1997 une préoccupation constante du Gouvernement qui a conduit à définir une programmation pluriannuelle des crédits. Deux programmes sont actuellement en cours d'exécution. Le premier (1999-2003) concerne spécifiquement le développement des structures pour adultes en vue de l'augmentation des capacités d'accueil de trois types de structures : les centres d'aide par le travail (CAT), les maisons d'accueil spécialisé (MAS) et les foyers à double tarification (FDT) dont le financement est assuré conjointement par l'Etat et par les départements. Ce programme doit permettre la création de 7 000 places de CAT et de 3 561 places de MAS et FDT. Le second programme, présenté par le Premier ministre au conseil national consultatif du 25 janvier 2000 permettra, lui, de répondre aux besoins d'établissements et services médico-sociaux destinés à l'accueil d'enfants handicapés, notamment ceux souffrant d'autisme, de polyhandicaps et de déficiences consécutives à un traumatisme crânien. Dans ce cadre, entre 2001 et 2003, seront créées près de 5 300 places. L'attention de la ministre déléguée à la famille, à l'enfance et aux personnes handicapées a cependant été appelée sur les difficultés particulières rencontrées par les familles d'enfants et d'adultes autistes et polyhandicapés. Très sensible à la nécessité d'apporter des réponses plus nombreuses et mieux adaptées aux besoins de ces personnes, elle a proposé au Parlement, lors de la dernière discussion sur la loi de financement de la sécurité sociale, d'adopter un amendement permettant de réaliser au cours de l'année 2002, un effort exceptionnel au-delà de l'exécution des programmes pluriannuels, pour répondre aux attentes de ces publics. Les crédits votés par la représentation nationale, d'un montant total de 20 millions d'euros, sont en cours de répartition. Ils devraient permettre la création rapide d'environ 1 600 nouvelles places. Il a été demandé aux

services de chaque région d'établir la liste des projets prioritaires eu égard aux besoins constatés dans chaque département. La situation du département de la Moselle sera examinée avec la plus grande attention à cette occasion.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Aubron](#)

Circonscription : Moselle (8^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68626

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : famille, enfance et personnes handicapées

Ministère attributaire : famille, enfance et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 4 février 2002

Question publiée le : 12 novembre 2001, page 6426

Réponse publiée le : 11 février 2002, page 745